

ELECTIONS 2010

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES Fiche de pré-candidature Membres élus ¹

Nom : Prénom :

Entreprise : Code APE :

Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone direct : Mobile :

E-mail :

- **Souhaitez-vous vous porter candidat au mandat de membre élu ?**

oui

non

**Merci de nous retourner cette fiche par fax : 04.92.52.63.99
ou par e-mail : upe05@upe05.com**

¹ [Détails et missions à consulter sur la fiche « mandat »](#)

Important

Cette fiche est la première étape de votre de votre candidature, vous recevrez ultérieurement un dossier plus complet qui ne sera pris en compte que :

1. **Si vous êtes inscrit sur les listes électorales consulaires,**
2. **Si vous respectez les critères de désignation**
3. **Si vous retournez cette fiche dûment complétée et signée avant le 1^{er} septembre 2010 accompagné d'une carte d'identité ou un passeport en court de validité.**

Critères à respecter

1 : Critères légaux

- Etre ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen
- Etre âgé de 18 ans au moins
- Etre chef d'entreprise, commerçant, ou représentant d'une entreprise : c'est-à-dire exercer dans l'entreprise soit des fonctions de président-directeur général, de directeur général, de président ou de membre du directoire, de président du conseil de surveillance, de gérant, de président ou de membre du conseil d'administration ou de directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial, soit, à défaut et pour les représenter à titre de mandataire, des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative de l'entreprise
- Etre inscrit sur les listes électorales consulaires de la circonscription correspondante, relevant d'une entreprise ou d'un établissement immatriculés depuis deux ans au moins au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie
- Ne pas avoir été condamné à l'une des peines, déchéances ou sanctions prévues par les articles L. 5 et L. 6 du code électoral et par l'article L. 625-8 du code de commerce ou à une interdiction d'exercer une activité commerciale ou industrielle
- Ne pas avoir été condamné à des peines, déchéances ou sanctions prononcées en vertu de législations en vigueur dans les Etats membres de la Communauté européenne ou dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui, si elles avaient été prononcées par une juridiction française, feraient obstacle à l'inscription sur la liste électorale établie conformément aux dispositions du code électoral

2 : Critères syndicaux

Les critères suivants seront pris en compte pour le choix des candidats :

- Avoir fait acte de candidature par écrit auprès de l'UPE 05, dans les délais impartis, en joignant l'ensemble des pièces et attestations demandées
- S'il n'est pas le représentant légal de l'entreprise, être désigné par le représentant légal ou le Conseil d'Administration de l'entreprise pour exercer cette fonction
- Etre signataire de la charte d'engagement des candidats aux élections des Chambres de Commerce établie par l'UPE 05
- Par sa société, être adhérent direct ou indirect à l'UPE 05 à jour de sa cotisation
- Avoir des qualités propres : moralité, motivation, disponibilité, expérience, compétence, sens de l'entreprise
- Etre représentatif d'une profession et de la catégorie (branche et taille d'entreprise) dans laquelle le candidat se présente
- Pour les candidats membres, avoir une disponibilité d'au moins 4 demi-journées par mois pour l'exercice du mandat.